BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

## BODACC « A »

## Annonce n° 270

## 31 – HAUTE-GARONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

## Ventes et cessions

**Rectificatif :** BODACC A. *Numéro de parution :* 20200198. *Date de parution :* 11 octobre 2020.
*Annonce numéro :* 316. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

884 881 400 RCS Toulouse.
**RC.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Nom commercial :* GHYMNOS.
*Capital :* 45000.00 EUR.
*Adresse :* 43, Avenue De Toulouse, 31240 L'Union.
*Origine du fonds :* Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 45000 EUR.
*Etablissement :* Etablissement principal.
*Activité :* Pizzeria, grill, restaurant, pizzas à emporter et à consommer sur place..
*Adresse :* 43, Avenue De Toulouse, 31240 L'Union.
*Précédent propriétaire :* 422 486 589 RCS Toulouse. **KURTZ** (Alex). Nom d'usage : KURTZ.
*Date de commencement d'activité :* 31 juillet 2020.
*Publication légale :* La Gazette du Midi *du* 31 août 2020.
*Oppositions :* Pour la validité au siège du fonds cédé 43 avenue de Toulouse 31240 L'union et pour la correspondance au Cabinet de Maître olivier Bechet 4 place du palais 81000 Albi.
*Commentaires :* Modification de l'activité. Acte sous seing privé en date du 31.07.2020 enregistré au service de l'enregistrement de Toulouse le 14.08.2020 dossier 2020 00023129 référence 3104P61 2020 A 05122. Adresse de l'ancien propriétaire : Chemin des Monges 31140 LAUNAGUET. Adresse du nouveau propriétaire : 43 Avenue de Toulouse 31240 L'UNION. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..